ANNEXE III

ANNEX IV

Modèle d'information périodique pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852.

Nom du produit : Gay-Lussac Green Impact **Identifiant de l'entité légale :** 969500FEHLK6091GEA71

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

✖ **Oui**	☐ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables avec un objectif environnemental : 68.78%**	☐ Il a **favorisé les caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** ainsi que la mise en place d'un système de gestion des risques. bien qu'il n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a eu une proportion de 1.16% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental dans le cadre de la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées d'écologiquement durables selon la taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables du point de vue de l'environnement selon la taxonomie de l'UE
	☐ avec un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables avec un objectif social : 31.22%**	☐ Il a promu les caractéristiques de l'E/S, mais **n'a pas réalisé d'**investissements **durables.**

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Gay-Lussac Green Impact étant classé article 9 selon le règlement SFDR, il a pour objectif l'investissement durable. Le fonds a pour objectif de contribuer à l'adaptation du changement climatique ainsi qu'une transition vers une activité plus durable et responsable. Gay-Lussac a défini comme investissement durable toute entreprise dérivant plus de 10% de son chiffre d'affaires d'une activité durable. Pour cela nous considérons durable toutes les activités suivantes : les énergies alternatives, l'efficacité énergétique, les green building, la prévention et le contrôle de la pollution, et la gestion durable de l'eau et de l'agriculture. Nous considérons aussi comme durable sur le volet social les activités suivantes : l'accès à l'alimentation, le traitement des maladies majeures, l'accès aux soins d'hygiène, l'accès aux logements abordables, le financement des PME, l'accès à l'éducation ainsi que la connectivité pour les territoires en fracture numérique. De plus, le fonds doit avoir un alignement à la Taxonomie de l'UE toujours supérieur à 10%. Gay-Lussac mesure l'atteinte de ces objectifs par le calcul d'indicateurs qui représentent la durabilité du fonds.

Quelles sont les performances des indicateurs de durabilité ?

Comme expliqué ci-dessus, afin d'atteindre l'objectif d'investissement durable qui est l'atténuation du changement climatique, nous calculons l'intensité carbone du fonds par rapport à son benchmark. De plus, nous regardons l'alignement aux Accords de Paris avec le nombre de sociétés engagés et ou validés par l'oganisme SBTi ainsi que le pourcentage de GWh décarboné du fonds afin d'être en ligne avec les objectifs à 2050. Durant la période de référence, les indicateurs de durabilité et leurs performances sont à retrouver dans le reporting extra-financier du fonds ci-joint : https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/uploads/2020/12/Gay-Lussac-Green-Impact-Reporting-extra-financier-Decembre-2022.pdf

...et par rapport aux périodes précédentes ?

N/A.

1

Quels étaient les objectifs des investissements durables partiellement réalisés par le produit financier et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

N/A.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Ce produit investit dans des entreprises qui se distinguent par leur bonne gouvernance et sont considérées comme investissement durable. Le produit applique un filtre d'exclusion sectoriel et normatif et surveille les controverses ESG sur une base mensuelle. Le taux de couverture des notations ESG et de la méthodologie ISR au sein du fonds vise à être toujours supérieur à 90 %.
La proportion d'investissements durables du fonds est d'au moins 90% et cet indicateur est disponible dans les rapports extra-financiers semestriels. Avant chaque investissement, toutes les entreprises sont évalués en lien avec les critères ci-dessous afin de s'assurer qu'ils ne causent pas de préjudice important à l'objectif d'investissement durable.

Zone	Caractéristiques	Indicateur
Environnement	Atténuation de l'impact environnemental global	L'approche de l'entreprise pour intégrer les facteurs environnementaux dans les processus et stratégies d'investissement
	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Approche à court terme pour gérer les émissions du champ d'application 1
		Approche à long terme pour gérer les émissions du champ d'application 1
		Mesure, suivi et rapport sur les émissions de portée 2 et/ou 3
	Amélioration de la qualité de l'air	Mesure, gestion et atténuation des émissions atmosphériques de polluants spécifiques à l'industrie
	Gestion de l'énergie	Pourcentage de l'énergie utilisée dans le processus spécifique de l'industrie qui est dérivé de sources renouvelables. Objectifs concernant l'augmentation de l'énergie dérivée de sources renouvelables
		Objectifs de réduction de la consommation d'énergie
	Gestion de l'eau	L'approche de l'entreprise concernant les risques liés à la gestion de l'eau et les pratiques visant à atténuer ces risques.
		l'approche de l'entreprise en matière de gestion durable de l'eau et toute stratégie et pratique visant à conserver l'eau en tant que ressource de qualité
	Gestion des déchets	Gestion spécifique à l'industrie de la gestion des déchets
		Réduction des déchets
	Approvisionnement en matériaux durables	Pourcentage de matériel spécifique à l'industrie qui est certifié durable
		Le processus de passation de marchés inclut les aspects liés à la durabilité
		L'approche de l'entreprise pour optimiser l'efficacité des matériaux
	Atténuation des impacts environnementaux liés au cycle de vie des produits	Systèmes de gestion du cycle de vie des produits spécifiques à l'industrie Impacts environnementaux
		Intégration des incidences environnementales dans la phase d'utilisation
		L'approche de l'entreprise pour gérer l'impact du produit en fin de vie, y compris la référence aux matériaux récupérés, réutilisés, recyclés ou mis en décharge.
	Réduction des impacts sur la biodiversité	Approche spécifique à l'industrie pour gérer et atténuer ses impacts écologiques

2

Zone	Caractéristiques	Indicateur
		Processus d'intégration des considérations environnementales dans les opérations et les stratégies de l'entreprise
		Les politiques et pratiques de gestion environnementale de l'entreprise pour préserver les services écosystémiques
	Adaptation au changement climatique	L'approche de l'entreprise pour identifier et atténuer l'exposition aux risques liés au changement climatique.
		L'intégration par l'entreprise des impacts liés au changement climatique dans la stratégie opérationnelle
Social	Atténuation des impacts sociaux globaux	L'approche de l'entreprise en matière d'intégration des facteurs sociaux dans les processus et stratégies d'investissement.
	Diversité et inclusion	Une politique d'entreprise qui soutient la lutte contre la discrimination
		Politique de l'entreprise en faveur de la diversité et de l'égalité des chances
		Pourcentage de représentation des sexes pour (1) les cadres, (2) les professionnels et (3) tous les autres employés.
	Droits du travail	Les processus de la société pour assurer la conformité avec les normes et standards internationaux relatifs aux pratiques de travail.
		Effectifs couverts par une convention collective
		L'approche de la société pour prévenir le harcèlement des travailleurs
	Droits de l'homme	Code de conduite de l'entreprise applicable aux fournisseurs
		Audits et suivis de la conformité des fournisseurs avec le code de conduite.
		Gestion et atténuation de l'impact des opérations de l'entreprise sur la société
	Santé et sécurité des employés	Politique de santé et de sécurité de l'entreprise
		Système de gestion de la sécurité spécifique à l'industrie
	Santé et sécurité des clients	Processus spécifiques à l'industrie pour identifier et gérer les risques de sécurité liés à l'utilisation des produits de l'entreprise.
		Processus spécifiques à l'industrie pour évaluer et gérer les risques et/ou dangers associés aux produits chimiques dans les produits
		Approche sectorielle de la gestion de la dépendance liée à l'utilisation des produits ou services de l'entreprise.
	Confidentialité des données	L'approche de la société pour garantir la confidentialité des clients
	Sécurité des données	L'approche de la société pour identifier et traiter les risques liés à la sécurité des données
		L'approche de la société pour assurer la protection de la propriété intellectuelle (PI)
	Pratiques de marketing et de vente éthiques	L'approche de la société en matière d'information des clients sur les produits et services
	Bien-être des animaux	L'approche de l'entreprise pour garantir le bien-être des animaux dans ses opérations et/ou sa chaîne d'approvisionnement
Gouvernance	Bonne gouvernance globale	L'approche de l'entreprise pour intégrer les facteurs de bonne gouvernance dans les processus et stratégies d'investissement.
	Anti-corruption	Politique de l'entreprise en matière de lutte contre la corruption
		Fonction de dénonciation
	Comportement anticoncurrentiel	Politique de l'entreprise en matière de comportement anticoncurrentiel

3

Zone	Caractéristiques	Indicateur
	Une structure de conseil diversifiée	Processus de détermination de la composition du conseil d'administration
		Indépendance du président du conseil d'administration
		Indépendance des membres du conseil d'administration
	ESG Promouvoir la rémunération des dirigeants	Les mesures ESG liées à la rémunération des dirigeants
	Impôt équitable	Politique en matière de fiscalité et de planification fiscale
		Pays où l'entreprise opère/pays où l'entreprise paie des impôts
	Transparence	Reporting

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Détails :

Les investissements réalisés au sein du fonds sont conformes et alignés sur les principes de travail de l'OCDE et les directives du Pacte Mondial des Nations Unies. Ceci est pris en compte et détaillé dans notre Déclaration sur les principales incidences négatives en matière de durabilité ici : https://www.gaylussacgestion.com/wp-content/uploads/2022/01/Gay-Lussac-Gestion-Declaration-sur-les-principales-incidences-negatives-en-matiere-de-durabilite.pdf

La taxonomie de l'UE énonce un principe de "ne pas nuire de manière significative" selon lequel les investissements alignés sur la taxonomie ne doivent pas nuire de manière significative aux objectifs de la taxonomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe "do no significant harm" ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables du point de vue de l'environnement. Les investissements sous-jacents à la partie restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour des activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Gay-Lussac Green Impact a pris en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.
L'évaluation et le suivi des principales incidences négatives sont réalisés à travers le déploiement de la méthodologie ISR propre à Gay-Lussac Gestion dans le processus d'investissement des différents produits de la gamme de fonds. L'implémentation de cette méthodologie se fait au travers de plusieurs outils :

- Politique d'exclusion sectorielle,
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote,
- Un suivi des controverses des entreprises émettrices,
- Suivi et recherche d'indicateurs clés d'impact (KPIs) négatifs obligatoires, tels que définis de l'Annexe I du règlement 2022/1288,
- Respect des codes internationaux,
- Signataire des UN-PRI (Principes pour l'Investissement Responsable).

Conformément à l'article 7 du règlement (UE) 2019/2088, le Fonds vise à contribuer à la transparence sur les principaux impacts négatifs des investissements grâce aux indicateurs PAI obligatoires dans le rapport extra-financier semestriel.

4

Principales incidences négatives	Description des principales incidences négatives	Méthode(s) d'atténuation
Émissions de gaz à effet de serre (GES)	Émissions de GES Scope 1 et 2, et émissions de GES Scope 3. Sur base des émissions absolues, soit publiées, soit estimées. Les émissions de GES sont exprimées en tonnes de CO2.De nombreux types de GES sont pris en compte et exprimés en tonnes de CO2.	Exclusions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact ; suivi des controverses ; prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Empreinte carbone	$\frac{\sum_n^i \left(\frac{current\ value\ of\ investment_i}{investee\ company's\ enterprise\ value_i} \times investee\ company's\ Scope\ 1,2\ and\ 3\ C\right.}{current\ value\ of\ all\ investments\ (€M)}$	
Intensité carbone	$\sum_n^i \left(\frac{current\ value\ of\ investment_i}{current\ value\ of\ all\ investments\ (€M)} \times \frac{investee\ company's\ Scope\ 1,2\ and\ 3\ G}{investee\ company's\ €M\ reve}\right.$	
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des carburants fossiles. Sur base de l'identification des entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, l'extraction, la distribution ou le raffinage de divers types de carburants fossiles.	Exclusion pour toutes les stratégies du charbon thermique et restrictions supplémentaires pour les stratégies durables et d'impact
Part de la consommation et production d'énergie non renouvelable	Exprimée en pourcentage de la consommation totale par rapport à la consommation d 'énergies renouvelables.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Intensité de consommation énergétique	Gigawatt-heure sur million d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds.	Indicateur d'impact à développer
Activités qui ont impact négatif sur des zones sensibles pour la biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur les zones sensibles du point de vue de la biodiversité. Il s'agit de la part des investissements dans des sociétés émettrices dont les sites/opérations sont situés dans des zones sensibles du point de vue de la biodiversité ou à proximité de celles-ci, lorsque les activités de ces sociétés émettrices ont une incidence négative sur ces zones : - entraînant la détérioration des habitats naturels et des habitats d'espèces et la perturbation des espèces pour lesquelles la zone protégée a été désignée ; et - lorsque les conclusions ou les mesures d'atténuation nécessaires identifiées par l'une des évaluations suivantes n'ont pas été mises en œuvre conformément à certaines lois.	Indicateur biodiversité : transparence dans les rapports périodiques extra-financiers
Emissions rejetées dans l'eau	Tonnes d'émissions toxiques par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds. Les émissions toxiques rejetées dans l'eau concernent notamment les nitrates, les émissions directes de phosphate, ou encore les émissions directes de pesticides.	Indicateur d'impact à développer, suivi des controverses
Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux divisé par millions d'euros investi, en moyenne pondérée du fonds	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG, Suivi des controverses
Violations des principes de l'UN Global Compact ou des principes de l'OCDE	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont considérées comme violant les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE.	Suivi des controverses, exclusions normatives

5

Mixité du conseil d'administration	Rapport moyen entre les membres féminins et masculins du conseil d'administration dans les entreprises dans lesquelles nous investissons.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Inégalité de rémunération H/F	Les inégalités de revenus salariaux entre les hommes et les femmes se définissent par un écart de salaire entre les hommes et les femmes, écart souvent exprimé en pourcentage des revenus des hommes.	Prise en compte du critère dans le cadre de la méthodologie ESG
Exposition aux armes controversées (mines anti-personnel, munitions à fragmentation, armes chimiques et armes biologiques)	Part des entreprises dans lesquelles nous investissons qui sont impliquées dans la production ou la vente de mines anti-personnel, de munitions à fragmentation, d'armes chimiques et d'armes biologiques.	Politique d'exclusion sectorielle

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la **plus grande proportion des investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir 01/01/22-31/12/22

Principaux investissements	Secteur	% Actifs	Pays
Novo Nordisk	Santé	9.93%	Danemark
Ahold Delhaize	Alimentation	*9.48%*	Pays-Bas
Robertet	Produits de base	*5.60%*	France
Nestlé	Alimentation	*4.15%*	Suisse
Geberit	Industrie	*4.06%*	Suisse
ERG SPA	Energie	*3.97%*	Italie
7C Solarparken	Energie	*3.92%*	Allemagne
Argan	Immobilier	*3.75%*	France
Thermador	Industrie	*3.50%*	France
Salcef Group	Industrie	*2.49%*	Italie

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 100%.

6

Quelle était l'allocation des actifs ?

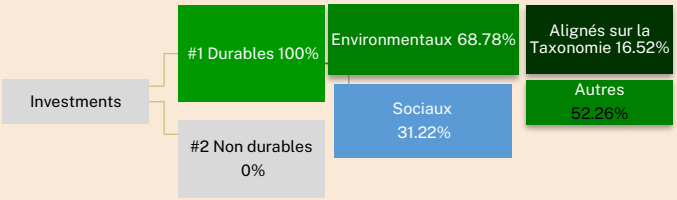

#1 Durables couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

#2 Non Durables couvre les investissements non considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Aligné sur les caractéristiques de l'E/S** couvre :
- La sous-catégorie **#1A Durable** couvre les investissements durables d'un point de vue environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Industrie 24.24%

Alimentation 18.24%

Santé 13.15%

Energie 11.65%

Produits de base 10.10%

Immobilier 8.62%

Technologie de l'information 3.11%

Exposition aux combustibles fossiles (extraction, stockage...) 0.60 %.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental ont-ils été alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Les investissemnts durables ayant un objectif environnemental ont été alignés à 16.52% à la taxonomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE ?[1]

☐ Oui :

☐ Dans le gaz ☐ fossile Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs de la taxonomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. Les critères complets pour les activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué de la Commission (UE) 2022/1214.

7

Les graphiques ci-dessous indiquent en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE. Comme il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement taxonomique des obligations souveraines*, le premier graphique montre l'alignement taxonomique par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le second graphique montre l'alignement taxonomique uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

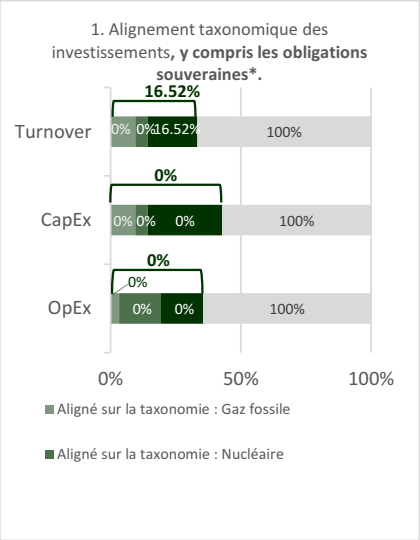

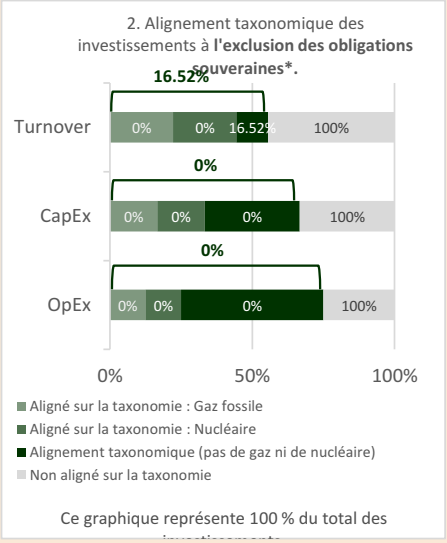

**** Pour les besoins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.***

Quelle a été la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le fonds n'est pas investi dans des activités transitoires ou habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE s'est-il comporté par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le pourcentage d'investiisements alignés sur la taxonomie de l'UE a augmenté par rapport à la période de référence précédente. En effet le pourcentage est passé de 10% d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE à 16.52%.

Quelle est la part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné à la taxonomie de l'UE ?

La part des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné à la Taxonomie de l'UE est de 52.26%

Quelle est la part des investissements durables sur le plan social ?

La part des investissements durables sur le plan social est de 31.22%.

Quels investissements ont été inclus dans la rubrique "#2 Non durables", , quel était leur objectif et y avait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le fonds n'est pas investi dans la rubrique « #2 Non durables ».

8

Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Le fonds assure la l'objectif d'investissement durable en procédant à des évaluations approfondies de la durabilité des investissements. Ces évaluations permettent d'obtenir une compréhension claires des sujets ESG les plus importants de chaque entreprise. Sur cette base, une feuille de route est élaborée afin de pouvoir juger les progrès réalisés. De plus les gérants et analystes engagent la direction des entreprises investies afin de s'assurer des progrès réalisés.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été déterminé pour la réalisation de l'investissement durable.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice général de marché ?**

  Pas d'indice de référence.

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport aux indicateurs de durabilité afin de déterminer l'adéquation de l'indice de référence avec les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

  Pas d'indice de référence.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

  Pas d'indice référence.

- **Comment ce produit financier s'est-il comporté par rapport à l'indice général du marché ?**

  N/A.

9